

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Sauveur, tenue le mercredi 20 mars 2019, à 19 h, au Centre Édouard-Lavergne.

Résolution CA-19-09

Position du conseil de quartier de Saint-Sauveur à propos de la réinstallation des modules de jeux au parc Durocher

PRÉAMBULE

La Ville de Québec a retiré les modules de jeux du parc Durocher il y a environ trois ans afin de libérer l'espace tampon nécessaire à la construction des Habitations Durocher sur le lot adjacent. Les travaux de construction ayant pris fin l'été dernier, la Ville de Québec a entrepris de réimplanter les modules de jeux à leur emplacement d'origine, comme souhaité par les résidents du quartier Saint-Sauveur.

Suite à une séance d'information concernant la réimplantation de ces modules de jeux à l'assemblée régulière du conseil de quartier de Saint-Sauveur le 17 octobre 2018 ainsi qu'une consultation publique tenue le 20 février 2019, il s'avère que les paramètres du projet ont changé et que l'implantation originale des modules de jeux ne peut être respectée. Ces paramètres sont les suivants :

- Application par la Ville d'une nouvelle norme concernant l'aménagement des aires de jeux (CAN/CSA-Z614-F03 – Aires et équipements de jeu) ayant notamment un impact sur les dimensions des aires de sécurité au pourtour des modules de jeux;
- Évolution des orientations de la Ville concernant l'aménagement type des terrains de jeux;
- Module de jeux 0-5 ans existant irrémédiablement endommagé;
- État inconnu du module de jeux 5-12 ans existant.

De plus, la partie du parc Durocher touchée par la réimplantation des modules de jeux n'est plus circonscrite à la zone tampon touchée par la construction des Habitations Durocher, mais affecte l'ensemble de l'aménagement, des activités pratiqués et des usagers du parc Durocher.

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT les informations transmises aux citoyens et administrateurs du conseil de quartier lors de la séance d'information du 17 octobre 2018 et la consultation publique du 20 février 2019;

CONSIDÉRANT les commentaires et les questions soulevés par les citoyens et organismes lors de la consultation publique du 20 février 2019;

CONSIDÉRANT que le parc Durocher est utilisé par des résidents de tout âge;

CONSIDÉRANT que le parc Durocher en tant que place publique (carré) centrale du quartier Saint-Sauveur est devenu un lieu de socialisation des résidents autant par des activités et rencontre spontanées que des activités organisées comme le Marché public, la fête de quartier Saint-Sauveur en Fleurs et la Foire brassicole;

CONSIDÉRANT que bien qu'elle soit secondaire au rôle de place publique, l'aire de jeux pour enfant constitue un atout essentiel du parc Durocher;


SUR PROPOSITION DE Mme Anthony Melanson DÛMENT APPUYÉ PAR M. Antoine Bernier, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Sauveur dans le cadre de la consultation publique sur la réinstallation des modules de jeux du parc Durocher, RECOMMANDE à la Ville de Québec :

- À propos de l'usage du parc Durocher :
 - À court terme, de maintenir dégagé de tout nouvel obstacle, de protéger et de mettre en valeur l'esplanade située à l'intérieur de l'anneau en poussière de pierre du parc comme place publique multifonctionnelle et flexible pour la tenue d'activité publique à caractère planifié et spontané;
 - À moyen terme, en tenant compte de la revitalisation du quartier et de la réfection de la rue St-Vallier, d'initier un processus afin de revoir l'aménagement complet du parc en fonction de ces nouveaux usages;
 - De maintenir l'usage de terrain de jeux comme élément essentiel du parc Durocher, mais en complémentarité de la place publique;
 - Que le caractère multifonctionnel du parc soit bonifié :
 - Par l'aménagement d'une aire de pique-nique avec tables et pare-soleil dans l'aire bétonnée et clôturée adjacente au pavillon de parc;
 - En rendant plus accessible en période estivale, le pavillon du parc, notamment aux familles avec enfants.
 - De remplacer le toponyme parc Durocher par carré Durocher afin de refléter la vraie nature du lieu;

- À propos des aires de jeux :
 - D'éliminer les balançoires existantes;
 - De ne pas aménager l'aire de jeux 0-5 ans prévue dans la zone bétonnée et clôturée adjacente au pavillon de parc;
 - D'implanter une seule aire de jeux à l'emplacement de celle d'origine, soit dans le coin sud-ouest du parc (voir croquis en pièce jointe);
 - Que cette nouvelle aire de jeux soit davantage axée sur le jeu libre et qu'elle soit adaptée à tous les groupes d'âge d'enfants;
 - Qu'au besoin, dans la partie sud-ouest du parc, l'allée en poussière de pierre soit légèrement déplacée afin de libérer l'espace nécessaire à la nouvelle aire de jeux;
 - Que l'accès au parc prévu dans le coin sud-ouest soit déplacé plus au nord afin de libérer l'espace nécessaire à la nouvelle aire de jeux;
- Que les citoyens soient à nouveau consultés à propos du projet revu et bonifié du parc Durocher.

Adoptée à l'unanimité.

p.j. Schéma d'aménagement proposé



Sylvain Simoneau
Président du conseil de quartier

